

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 79 19458

Se référant : à la demande de brevet n° 76 29281 du 29 septembre 1976.

(54) Dispositif de conditionnement assemblable, notamment plateau à fruits perfectionné.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 5/20, 85/34.

(22) Date de dépôt..... 27 juillet 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 7 du 13-2-1981.

(71) Déposant : CARNAUD SA, résidant en France.

(72) Invention de : Pierre Sorbier.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Michel Nony, conseil en brevets d'invention,
29, rue Cambacérès, 75008 Paris.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente invention est relative à un nouveau dispositif de conditionnement assemblable, notamment un plateau à fruits perfectionné, qui peut être fabriqué d'une manière simple et économique, dont le transport est facile et dont les différentes parties peuvent être économiquement et rapidement assemblées sur ou au voisinage du lieu d'utilisation.

Le brevet principal auquel se rattache le présent certificat d'addition est relatif à un dispositif de conditionnement, notamment un plateau à fruits, du type comprenant trois éléments de section en forme générale de U comportant chacun une partie médiane et des ailes latérales, le premier desdits éléments, central, ayant une longueur égale à la longueur du plateau et constituant le corps de celui-ci, les deux autres éléments, de préférence identiques entre eux, constituant les parties d'extrémité du plateau, et ayant une longueur égale à la hauteur du plateau, le dispositif comprenant en outre des moyens de liaison pour relier de façon pivotante, la partie médiane du premier élément aux parties médianes respectives des deux éléments d'extrémité, et des moyens de fixation pour assujettir chacune des ailes des éléments d'extrémité à une aile de l'élément central.

Afin d'assurer cette fixation, chacune des ailes de l'élément central présente des extrémités séparées chacune par une fente du reste de l'aile de l'élément central, les extrémités des ailes des éléments d'extrémité étant découpées de façon à s'engager dans lesdites fentes au cours du mouvement du pivotement des éléments d'extrémité par rapport à l'élément central, des moyens étant en outre prévus pour verrouiller les ailes des éléments d'extrémité sur les ailes de l'élément central vers la fin dudit mouvement de pivotement.

La présente demande est relative à un dispositif de conditionnement de ce type, essentiellement caractérisé par le fait que lesdites fentes sont réalisées sous forme de lumières dans les ailes de l'élément central, les ailes des éléments d'extrémité présentant chacune une languette solidaire de l'aile, dans son plan, réalisée de préférence par découpe de ladite aile, ladite languette étant susceptible de s'engager dans la lumière ménagée dans l'aile correspondante de l'élément central, les ailes de l'élément central présentant au voisinage de chacune des lumières un décrochement vers l'intérieur définissant une arête

distante de ladite lumière d'une longueur correspondant sensiblement à la largeur de ladite languette, lesdits moyens de verrouillage des ailes des éléments d'extrémité sur les ailes de l'élément central comprenant un rebord tourné vers l'intérieur, 5 sensiblement à angle droit, sur l'arête de base de chacune des ailes des éléments d'extrémité, lesdits rebords étant susceptibles de s'engager derrière des décrochements formés à l'extrémité de méplats réalisés sur les parties inférieures des faces externes des parties d'extrémité des ailes de l'élément central.

10 Ainsi, le verrouillage des éléments du dispositif de conditionnement selon l'invention est obtenu en faisant pivoter les éléments d'extrémité par rapport à l'élément central de manière que les languettes des ailes des éléments d'extrémité s'engagent dans les lumières des ailes de l'élément central, les 15 rebords des ailes des éléments d'extrémité venant s'encliqueter derrière les décrochements prévus sur l'élément central sensiblement au niveau du fond du plateau.

La zone d'extrémité de chaque aile de l'élément central est de préférence légèrement déportée vers l'intérieur par 20 rapport au reste de l'aile formant un décrochement dans lequel est réalisée ladite lumière.

Dans un mode préféré de réalisation de la présente invention, et afin d'éviter tout déplacement dans le sens longitudinal en position verrouillée des éléments d'extrémité par 25 rapport à l'élément central, le fond de l'élément central présente au voisinage de ses extrémités des fentes transversales dans lesquelles s'engagent, à la fin de leur pivotement, les parties médianes des éléments d'extrémité, l'élément central présentant au-delà desdites fentes, des butées immobilisant lesdites parties 30 médianes dans lesdites fentes. Ces butées peuvent être de préférence réalisées par une partie repliée tournée vers le haut de l'arête d'extrémité de l'élément central.

Le dispositif de conditionnement selon la présente invention peut en outre présenter certaines des caractéristiques 35 décrites dans le brevet principal.

Ainsi, par exemple les parties médianes des éléments d'extrémité peuvent, dans une première forme de réalisation être séparées par une découpe de la partie médiane de l'élément central, des organes d'articulation, tels que des agrafes ou une bande d'un matériau collant permettant de relier de façon pivo-

tante les éléments d'extrémité à l'élément central.

Dans une seconde forme de réalisation, l'élément central et les éléments d'extrémité peuvent être d'un seul tenant, séparés seulement par une ligne de pliage susceptible de servir d'axe de pivotement des éléments d'extrémité vis-à-vis de l'élément central.

De même que dans le brevet principal, les éléments d'extrémité peuvent comporter des déformations dans le haut de leur partie médiane de façon à permettre la préhension du plateau. Si on le souhaite, ces déformations peuvent être pourvues d'une découpe.

En outre, la partie médiane de l'élément central peut comporter, en saillie depuis sa face externe, des nervures ou des bossages permettant d'assurer le maintien des plateaux les uns sur les autres lors de leur empilage.

La présente invention a également pour objet le procédé d'assemblage d'un tel dispositif de conditionnement, ainsi que l'ébauche permettant de le réaliser, ce procédé de même que l'ébauche présentant les caractéristiques exposées dans le brevet principal, l'ébauche présentant en outre les caractéristiques nécessaires, notamment en ce qui concerne les moyens de verrouillage pour réaliser le dispositif selon la présente invention.

Dans le but de mieux faire comprendre l'invention, on va maintenant en décrire, à titre d'exemple en aucune manière limitatif, un mode de réalisation de plateau à fruits en se référant au dessin annexé dans lequel :

- La figure 1 représente en élévation latérale partielle la partie d'extrémité de l'élément central,
- la figure 2 est une coupe selon II-II de la figure 1,
- la figure 3 est une coupe selon III-III de la figure 1,
- la figure 4 représente en élévation latérale partielle un élément d'extrémité,
- la figure 5 est une coupe selon V-V de la figure 4,
- la figure 6 est une coupe selon VI-VI de la figure 4,
- la figure 7 est une vue en élévation de détail, montrant l'assemblage en position verrouillée d'une aile de l'élément central et d'une aile d'un élément d'extrémité,
- la figure 8 est une coupe selon VIII-VIII de la figure 7,

- la figure 9 est une vue en perspective partiellement arrachée, illustrant également ce verrouillage.

Pour apprécier la structure d'ensemble du plateau selon la présente invention, on peut se référer avantageusement au
5 brevet principal, les éléments similaires portant les mêmes chiffres de référence.

De même que dans le brevet principal, le plateau à fruits selon l'invention est obtenu par l'assemblage d'un élément central 1 et de deux éléments d'extrémité 2 à partir d'une
10 ébauche.

Cet assemblage peut être réalisé par l'intermédiaire d'agrafes qui réunissent les bords de la partie médiane 4 de l'élément central, et ceux des parties médianes 5 des éléments d'extrémité 2.

15 De même que dans le brevet principal, les agrafes peuvent être remplacées par tout moyen convenable tel qu'une bande collante permettant de réaliser un pivotement des éléments d'extrémité 2 par rapport à l'élément central 1, lorsque les parties médianes 5 de ces éléments d'extrémité sont séparées par
20 une ligne de découpe de la partie médiane de l'élément central.

Il est également possible de ne pas prévoir de ligne de découpe, mais d'assurer une ligne de pliage dans une ébauche d'un seul tenant, autour de laquelle chacun des éléments d'extrémité peut pivoter par rapport à l'élément central.

25 Chacune des ailes 7 de l'élément central présente des zones d'extrémité 9 légèrement en déport vers l'intérieur au-delà d'une fente qui, dans la présente invention est réalisée sous la forme d'une lumière 10, s'étendant sur une partie de la hauteur des ailes de l'élément central sans déboucher à sa partie supé-
30 rieure.

Chacune des ailes 8 des éléments d'extrémité présente une partie d'extrémité découpée en forme de languette 30 dans le plan de l'aile 8.

De même que dans le premier certificat d'addition, les
35 ailes 7 de l'élément central présentent au voisinage de chacune des lumières 10 une arête interne 23, distante de la lumière 10, d'une longueur correspondant sensiblement à la longueur de la languette 30 lorsqu'elle s'engage dans la lumière 10 par pivotement des éléments d'extrémité par rapport à l'élément central.

Une telle réalisation évite que des arêtes vives de la languette n'endommagent les produits contenus dans le dispositif, notamment les fruits.

5 Cette arête 23 s'étend de préférence sur une profondeur ne dépassant pas la distance transversale entre la zone d'extrémité 9 de l'aile de l'élément central et la partie restante 7 de celle-ci, c'est-à-dire la valeur du décrochement dans lequel est réalisée chacune des lumières 10.

10 Afin d'assurer le verrouillage des ailes 7 de l'élément central et des ailes 8 des éléments d'extrémité, il est prévu selon la présente invention de réaliser, au niveau des parties inférieures des faces externes des parties d'extrémité 9 des ailes de l'élément central, des méplats 31 se raccordant par des décrochements 32 à la partie médiane de fond 4 de chaque élément
15 central.

De plus, chacune des ailes 8 des éléments d'extrémité présente, au niveau de son arête de base, un rebord 33 tourné vers l'intérieur, sensiblement à angle droit.

20 Le verrouillage des ailes des éléments d'extrémité par rapport aux ailes de l'élément central, est obtenu par encliquetage des rebords 33 derrière les décrochements 32 dans la position représentée aux figures 7 à 9 vers la fin du mouvement de pivotement des éléments d'extrémité par rapport à l'élément central, lorsque les languettes 30 sont engagées dans les lumières
25 10.

Afin d'empêcher dans cette position verrouillée un déplacement dans le sens longitudinal des éléments d'extrémité par rapport à l'élément central, il est prévu de réaliser, dans l'élément central, des fentes transversales 34 que l'on voit aux
30 figures 1, 2 et 7, l'élément central comprenant en outre, au-delà de ces fentes 34, vers ses zones d'extrémité, des butées 35 formées par repliement de sa partie de base.

35 Comme on le voit sur la figure 7, en position verrouillée, les parties médianes 4 des éléments d'extrémité s'engagent dans les fentes 34, les butées 35 empêchant ainsi un déplacement notable en sens longitudinal de l'élément central par rapport aux éléments d'extrémité.

Il est bien évident, que bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation préféré de plateau

à fruits, elle n'y est nullement limitée et qu'on peut lui apporter toutes modifications souhaitables sans pour autant sortir ni de son cadre, ni de son esprit.

De même, l'invention n'est pas limitée à un plateau à
5 fruits, mais concerne tout dispositif de conditionnement pouvant être fabriqué à partir de pièces séparées ou d'une ébauche et assemblées comme indiqué dans la présente demande.

RE V E N D I C A T I O N S

1. Dispositif de conditionnement, notamment plateau à fruits, du type comprenant trois éléments de section en forme générale de U comportant chacun une partie médiane et des ailes latérales, le premier desdits éléments, central, ayant une longueur égale à la longueur du plateau et constituant le corps de celui-ci, les deux autres éléments, de préférence identiques entre eux constituant les parties d'extrémité du plateau et ayant une longueur égale à la hauteur du plateau, le dispositif comprenant en outre des moyens de liaison pour relier de façon pivotante la partie médiane du premier élément aux parties médianes respectives des deux éléments d'extrémité et des moyens de fixation pour assujettir chacune des ailes des éléments d'extrémité à une aile d'un élément central, chacune des ailes de l'élément central présentant à cet effet des extrémités séparées chacune par une fente du reste de l'aile de l'élément central, les extrémités des ailes des éléments d'extrémité étant découpées de façon à s'engager dans lesdites fentes au cours du mouvement de pivotement des éléments d'extrémité par rapport à l'élément central, des moyens étant prévus pour verrouiller les ailes des éléments d'extrémité sur les ailes de l'élément central vers la fin dudit mouvement de pivotement, caractérisé par le fait que lesdites fentes sont réalisées sous forme de lumières dans les ailes de l'élément central, les ailes des éléments d'extrémité présentant chacune une languette solidaire de l'aile, dans son plan, réalisée de préférence par découpe de ladite aile, ladite languette étant susceptible de s'engager dans la lumière ménagée dans l'aile correspondante de l'élément central, les ailes de l'élément central présentant au voisinage de chacune des lumières un décrochement vers l'intérieur définissant une arête distante de ladite lumière d'une longueur correspondant sensiblement à la largeur de ladite languette, les moyens de verrouillage des ailes des éléments d'extrémité sur les ailes de l'élément central comprenant un rebord tourné vers l'intérieur, sensiblement à angle droit, sur l'arête de base de chacune des ailes des éléments d'extrémité, lesdits rebords étant susceptibles de s'engager derrière des décrochements formés à l'extrémité de méplats réalisés sur les parties inférieures des faces externes des parties d'extrémité des ailes de l'élément central.

2. Dispositif de conditionnement selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la zone d'extrémité de chacune des ailes de l'élément central est légèrement déportée vers l'intérieur par rapport au reste de ladite aile, formant un décrochement dans lequel est réalisée ladite lumière.

3. Dispositif de conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que le fond de l'élément central présente au voisinage de ses extrémités des fentes transversales dans lesquelles s'engagent, à la fin de leur pivotement, les parties médianes des éléments d'extrémité, l'élément central présentant au-delà desdites fentes, des butées immobilisant lesdites parties médianes dans lesdites fentes.

4. Dispositif de conditionnement selon la revendication 3, caractérisé par le fait que lesdites butées sont réalisées par une partie repliée tournée vers le haut de l'arête d'extrémité de l'élément central.

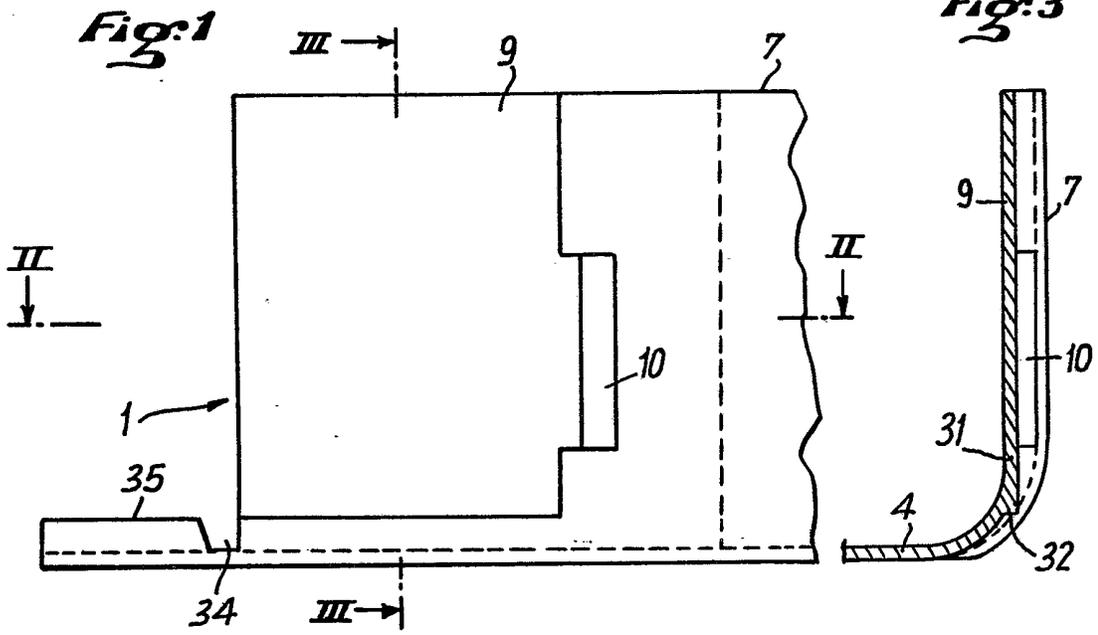


Fig:3

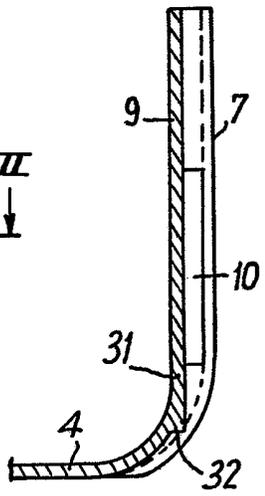


Fig:2

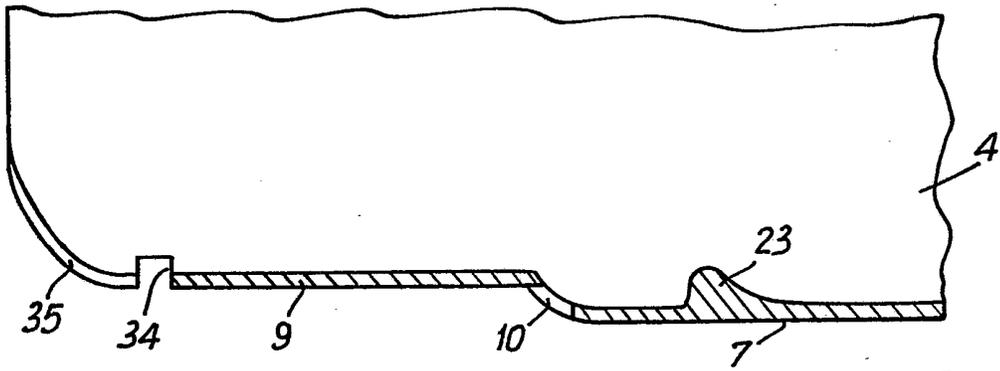


Fig:7

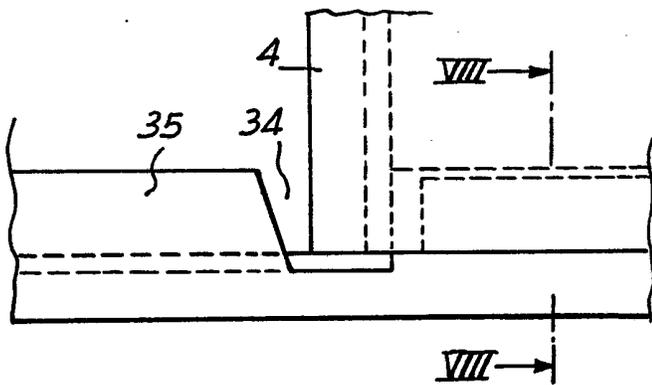


Fig:8

